

Économie

OUI AU PROJET ALOUETTE DE 1,4 MILLIARD \$ / Page B4



Chez nous

Coup dur
L'action de Bombardier affectée par l'accident de train / Page B4

Relations de travail
Entente de principe chez Ford / Page B4



Une autre entreprise chinoise à Drummond

35 emplois au départ et 25 autres quand l'entreprise aura atteint son rythme de croisière

Patrick Mahony
DRUMMONDVILLE

Une seconde entreprise manufacturière, d'origine chinoise, voit le jour à Drummondville. Après l'implantation de World Best Canada, c'est au tour de Crosston Holding, un conglomérat chinois, d'inaugurer l'usine Caoutchouc Crosston.

Le conglomérat a investi 2,5 millions \$ et bénéficie d'une garantie de prêt de 1,395 million \$ de la part de La Financière du Québec, une filiale d'Investissement Québec. L'investissement de capitaux chinois devrait générer 35 emplois au démarrage de l'entreprise et 25 autres une fois que l'usine fonctionnera à plein régime.

«Depuis 1997, nous cherchons un endroit où établir une usine du genre en Amérique du Nord. C'est finalement sur Drummondville que nous avons arrêté notre choix. Les gens de la Société de développement économique de Drummondville (SDED) ont été très accueillants, et ont tout fait en leur pouvoir pour nous aider à réaliser ce projet. Le fait que la compagnie World Best soit déjà installée à Drummondville a certainement contribué à notre décision d'ouvrir notre usine ici», a souligné Frank Gao, vice-président de Caoutchouc Crosston.

Caoutchouc Crosston fabrique de la poudre de caoutchouc à partir de pneus recyclés et de matériaux de caoutchouc tel que l'EPDM, qui est utilisé dans la fabrication des joints d'étanchéité pour les portes et les coffres de voitures. L'usine de Drummondville est la seule à produire de la poudre de caoutchouc au Canada.

L'utilité du produit de la nouvelle usine de Crosston est très variée. La poudre peut être mélangée à de la peinture pour lui donner des qualités d'insonorisation. La poudre de caoutchouc peut aussi être utilisée dans les revêtements de sol ou encore dans la fabrication de nouveaux pneus.



Daniel Gong, directeur général de l'usine de poudre de caoutchouc de Drummondville, Caoutchouc Crosston, montre la matière non raffinée avant le processus d'effritement.

D'ailleurs, un des gros clients de Crosston est Gong, directeur général de l'usine de Drummondville. Annuellement, nous croisons leur four-

«Les nouveaux pneus peuvent contenir jusqu'à cinq pour cent de poudre de caoutchouc, explique Daniel

nir environ 10 000 livres de poudre de caoutchouc».

Une fois que la production battra son plein, les dirigeants de Crosston croient pouvoir produire 10 000 à 12 000 tonnes métriques de poudre de caoutchouc annuellement. Pour atteindre leurs objectifs, la compagnie aura besoin de deux des sept millions de pneus recyclés au Québec chaque année.

«Nous allons attendre de voir comment vont les opérations, dit M. Gong. Je crois qu'éventuellement nous pourrions atteindre une production de plus de 20 000 tonnes métriques par année. Nous allons commencer par nous assurer de bien répondre aux divers besoins de nos clients. Comme nous avons différentes grosseurs de grains pour différents clients, nous devons ajuster nos broyeurs et nos tamis en conséquence. Avant de penser à augmenter notre part de marché, nous croyons qu'il est plus important de satisfaire la clientèle que nous avons».

Le produit de Crosston se distingue des autres sur le marché par son coût moins élevé. «Certaines usines américaines utilisent un procédé cryogénique qui requiert l'utilisation de quantités substantielles de nitrogène liquide pour fragmenter les morceaux de caoutchouc, tandis que le procédé de Crosston utilise de l'eau à la température de la pièce ce qui comme effet de réduire les coûts et donne une poudre moins lisse qui adhère mieux aux autres agents avec lesquels la poudre doit être mélangée», ajoute le directeur général de la première usine de Crosston au Canada.

L'usine de poudre de caoutchouc de Drummondville devrait commencer sa production à grande échelle dans les prochaines semaines.

Le ministre Jutras en tournée régionale

Patrick Mahony
DRUMMONDVILLE

Dans le but de sensibiliser les élus des différentes municipalités du Québec à l'importance de la Loi sur la sécurité civile, adoptée par l'Assemblée nationale en décembre 2001, le ministre de la Sécurité publique, Normand Jutras, entreprend une grande tournée des régions.

La tournée de deux mois du ministre traitera du rôle des municipalités et du gouvernement provincial dans la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement de situations de crises.

«Au ministère, nous avons constaté qu'au Québec les gens n'avaient pas de culture en matière de sécurité civile. Pourtant, avec les inondations du Saguenay en 1996 et le verglas en 1998, nous devrions être plus conscients des aspects de la sécurité civile. Ce n'est pas tout d'intervenir une fois que les événements se produisent, il faut aussi travailler à la prévention».

L'élaboration des plans d'urgence reviendra aux municipalités régionales de comtés (MRC).

«Lorsque le ministère de la Sécurité publique a demandé aux MRC de s'occuper des nouvelles normes en matière de sécurité incendie, nous leur avons alloué une enveloppe de 40 000 \$ par année, par MRC, pour s'assurer du respect et l'implantation de ces normes. Nous envisageons un partenariat semblable avec les MRC pour la sécurité civile», ajoute le ministre.

M. Jutras entend bien faire comprendre aux élus des régions que la res-



Normand Jutras

ponsabilité de premier répondant leur revient. «Certaines régions comme Drummondville sont très bien organisées pour répondre à des crises. Toutefois, certaines régions avec moins de services d'urgence ou dans des régions éloignées doivent s'assurer d'avoir au moins un plan d'urgence, dit le ministre. Mais il est très clair que dans certains cas comme la centrale de Gentilly le gouvernement est directement impliqué dans la prévention».

Les municipalités et les MRC, en plus d'avoir la tâche d'élaborer un plan d'urgence, devront aussi identifier les industries sur leurs territoires susceptibles de causer des situations d'urgence et s'assurer que ces dernières se conforment à la réglementation mise de l'avant par les MRC.

Une premier «Souper spécial du commerçant» à Coaticook

Jean-François Gagnon
COATICOOK

La Chambre de commerce de la région de Coaticook innovera demain à compter de 18 h en présentant la toute première édition du «Souper spécial du commerçant», au Coffret de l'imagination, à Coaticook.

Le plat de résistance de cet événement sera certes la conférence de Gilles Martin, directeur principal du développement commercial de la Société des Alcools du Québec.

Dans son exposé, M. Martin fera part à son auditoire des objectifs et de

la vision de sa société, qui a d'ailleurs déménagé sa succursale de Coaticook, dans un tout nouveau bâtiment, il y a quelques mois à peine.

Rappelons de plus que la SAQ, dont le niveau de rentabilité a atteint des sommets, ces dernières années, a récemment changé de grand patron. Ce changement de direction a, dit-on, eu un effet sur son approche du marché des vins et spiritueux du Québec.

La Chambre de commerce de la région de Coaticook désire vraisemblablement faire de son nouvel événement un «moment de rencontre informelle et une occasion d'échanges» pour les employeurs et leurs employés. Un repas sera enfin servi aux participants.

Il faut une stratégie efficace pour atteindre ses objectifs.

Il suffit d'avoir une stratégie

Je devrais peut-être lancer une entreprise de déménagement

L'échelonnement rehausse mon CPG

CPG de 5 ans remboursable : Maximisez votre taux grâce à une stratégie éprouvée de placements échelonnés.

CPG DE 5 ANS REMBOURSABLE

4%

Sujet à changement. Un taux plus bas pourrait s'appliquer si une tranche ou la totalité du CPG est remboursée avant 5 ans.

Asseyez-vous. Appelez-nous.

1 888 660-5967

www.tdcanadatrust.com/francais

Vous êtes à la recherche d'une façon astucieuse de bâtir votre portefeuille tandis que l'incertitude plane sur le marché? TD Canada Trust peut vous aider à échelonner vos placements grâce à son CPG de 5 ans remboursable[†]. Ce produit convient à l'investisseur qui recherche les avantages des taux à long terme^{††} sans les inconvénients d'un engagement à long terme.

C'est simple. Plutôt que

d'immobiliser votre argent, vous pouvez échelonner votre placement sur cinq ans. Comment? Chaque année, vous pouvez accéder à vos placements pour réinvestir au meilleur taux possible ou libérer votre actif à d'autres fins. Vous avez le choix.

Nous vous aiderons à établir une stratégie vous permettant d'atteindre vos objectifs.

Pour en savoir plus, il suffit de nous appeler dès aujourd'hui.



Des services bancaires confortables

[†]La mise de fonds minimale est de 2 500 \$ à l'intérieur d'un RÉR et de 5 000 \$ hors d'un RÉR. Non disponible à l'intérieur d'un FRR. L'intérêt est calculé et versé annuellement. ^{††}Remboursable après la date du premier anniversaire à un taux d'intérêt prescrit fixé au moment de l'achat qui est plus bas que le taux de 5 ans. Le montant minimum du remboursement est de 500 \$ à l'intérieur d'un RÉR et de 1 000 \$ hors RÉR.

ADQ-Frontenac: deux citoyens déjà sur les rangs

Nelson Fecteau
THETFORD MINES

Deux citoyens de la région de Thetford Mines ont déjà manifesté leur intention de briguer les suffrages pour représenter l'Action démocratique du Québec (ADQ) dans le comté Frontenac lors des prochaines élections provinciales.

Il s'agit du président de l'ADQ de Frontenac, Daniel Lamothe, qui a annoncé en fin de semaine ses intentions ainsi que Denis Pratte, animateur radiophonique dans la région de L'Amiante, qui a aussi manifesté son intention de présenter sa candidature à la prochaine investiture du parti.

L'implication de Daniel Lamothe, particulièrement au cours des cinq dernières années, est bien connue. Il s'est consacré à faire connaître le programme de l'ADQ et à organiser et financer le parti dans le comté et à l'échelle du Québec. M. Lamothe affirme qu'il a participé à tous les congrès de l'ADQ depuis 1997 et que le comté de Frontenac compte le plus de membres au



Daniel Lamothe



Denis Pratte

Québec, en grande partie grâce à son travail. Cet engagement et cet apport à l'ADQ de Daniel Lamothe ont été soulignés par le prix Jean-Allaire.

L'engagement politique de Daniel Lamothe à l'endroit du comté est aussi bien connu. Il travaille présentement pour que les municipalités de Saint-Ferdinand et de Sainte-Sophie demeurent rattachées au comté de Frontenac. L'émission d'un timbre sur l'agriculture par la Société canadienne des postes a été l'une de ses priorités alors qu'il s'est opposé fermement avec succès à la cession par le gouvernement aux Abénakis de droits de chasse sur les terres du comté.

La confection de chandails faits de chrysotile et l'installation d'une tour de téléphonie cellulaire sont aussi des dossiers sur lesquels il a œuvré.

C'est entre autres ce qui lui permet d'affirmer qu'il sera naturellement candidat de l'ADQ dans Frontenac.

De l'opposition?

Daniel Lamothe aura vraisemblablement de l'opposition dans sa course à l'investiture. Denis Pratte, animateur radiophonique depuis 18 ans à la station FM105,5, à Thetford Mines, a fait parvenir sa candidature à la permanence du parti adéquate pour se porter candidat dans le comté de Frontenac.

«J'ai le goût de relever un défi nouveau. Ma décision relève d'une longue réflexion que j'ai entreprise le printemps dernier. Le programme de l'ADQ laisse entrevoir un véritable changement possible alors que les deux autres partis tournent en rond. J'ai vraiment hâte de me diriger vers l'investiture», a souligné M. Pratte qui attend l'acceptation de sa candidature au niveau provincial.

Une bijouterie dévalisée dans la nuit

René-Charles Quirion
quirion@latribune.qc.ca
SHERBROOKE

La bijouterie Frédéric Duval, de la rue de la Montagne dans le Canton de Valcourt, a été amputée d'une quantité importante de son inventaire de bijoux dans la nuit de dimanche à hier.

Il était environ 3 h 05 lorsque des voleurs se sont introduits à l'intérieur en forçant la serrure de la porte d'entrée. À l'intérieur, ils ont défoncé les présentoirs en verre et ont volé les montres et bijoux qui s'y trouvaient. Ils se sont emparé de plusieurs milliers de dollars de bijoux.

Le propriétaire de la bijouterie établie à Valcourt depuis six ans, Frédéric Duval, parle de près de 50 000 \$ de pertes.

«C'est notre plan de retraite qui part en fumée. J'investis plus de 60 heures par semaine dans ce commerce depuis six ans. Nous ne voulons pas fermer, mais nous devons prendre des ententes avec nos fournisseurs. Une bijouterie, c'est toujours difficile à assurer», explique M. Duval.

Le porte-parole de la Sûreté du Québec en Estrie, Jimmy Potvin, explique que des indices ont été relevés à l'intérieur de l'établissement.

«Nos enquêteurs ont retrouvé des outils et relevé plusieurs empreintes. Ces prélèvements seront envoyés pour analyse», explique Jimmy Potvin.

L'agent Potvin invite toutes les personnes qui détiendraient des informations pour faire avancer l'enquête à communiquer avec la ligne INFO-CRIME au 1-800-711-1800 ou avec le superviseur au 572-6057.

«Les gens doivent demeurer vigilants. Il y a lieu de se questionner sur toutes les personnes qui offrent des bijoux ou des montres neuves en dehors des commerces établis», indique Jimmy Potvin.

Frédéric Duval demande aux résidents de Valcourt et aux employés de Bombardier qui auraient vu quelque chose de suspect la nuit du vol d'en informer la police.

«C'est difficile à prendre, mais il faut se relever», soutient M. Duval.

Lac-Mégantic n'a pas plaidé sa cause auprès de Madeleine Bélanger

Katy Cloutier
LAC-MÉGANTIC

«La Ville de Lac-Mégantic n'est jamais venue me voir pour me faire part de ses arguments en faveur d'un regroupement. Moi, j'ai travaillé avec les gens qui sont venus me voir», exprime la députée de Mégantic-Compton, Madeleine Bélanger.

Lors de l'annonce de sa décision de ne pas procéder à un regroupement dans la région de Lac-Mégantic, le ministre des Affaires municipales du Québec, André Boisclair, a affirmé que la députée libérale lui avait demandé de ne pas fusionner.

«Comme députée, j'écoute les gens de mon comté, ajoute-t-elle. La MRC et les municipalités de Frontenac, Marston et Nantes sont venues me voir pour me faire part qu'ils étaient contre. Je leur ai fait rencontrer les gens susceptibles de les écouter.»

Madeleine Bélanger mentionne également qu'elle agit selon la ligne du Parti libéral du Québec, qui s'oppose aux regroupements forcés. «Je suis pour les fusions quand il y a des avantages et que les gens sont d'accord, mais je suis contre les fusions forcées.»

Elle s'avoue contente pour les maires des municipalités concernées par ce dossier, puisqu'ils ont effectué un travail acharné. «Ils ont fait beaucoup d'efforts pour faire comprendre à la Ville de Lac-Mégantic qu'ils étaient d'accord pour un équilibre fiscal, en tant que la ville participe.» Selon elle, les municipalités veulent retourner discuter avec les élus de Lac-Mégantic pour essayer d'en arriver à un équilibre fiscal.

Elle croit également que le ministre Boisclair a tenu compte des résultats de la Table de travail MRC Le Granit - Ville de Lac-Mégantic sur l'équité fiscale pour rendre sa décision. «Le ministre a jugé favorable de ne pas fusionner.»

Le maire de Nantes, Lionel Gilbert, était présent au congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) lorsque le ministre a annoncé sa décision. «Je suis très satisfait, exprime-t-il. Mme Bélanger a travaillé fort et la préfet et toutes les municipalités nous appuyaient. Ça faisait cinq ans que nous prenions du temps là-dedans.»

Comme ses homologues de Frontenac et Marston, il se tourne maintenant vers l'avenir. «Nous allons pouvoir travailler sur l'avenir et j'espère que la ville va faire pareil.»

Toutefois, le maire Gilbert ne devrait pas poser sa candidature cet automne. «Ça fait 25 ans que je suis au conseil de Nantes, d'abord en tant que conseiller et maintenant maire.» Il a d'ailleurs reçu une plaque commémorative à cet effet lors du congrès de la FQM.



Des «pilules» nécessaires pour soigner l'ostéoporose



Dr. Danielle PERREULT
COLLABORATION SPÉCIALE

L'année dernière, mon épouse âgée de 64 ans a glissé dans un escalier et s'est fracturée la hanche. Le spécialiste lui a prescrit: Fosamax 10 mg, Premarine (hormones oestrogènes), calcium et vitamine D. Elle ne tolère pas les deux premiers médicaments et s'en tient aux derniers. Elle pèse 100 livres. Je suis inquiet et je me demande comment la persuader de prendre tous ses médicaments.

considérer pour une personne ostéoporotique dont les os ont besoin de toute l'aide qu'on peut leur apporter. C'est une toute autre histoire d'utiliser l'hormonothérapie comme prévention. J'y reviendrai.

Même à un âge avancé, rester physiquement active (et actif) est très important. Sinon, les muscles fondent et l'on ne peut retenir son équilibre si on «s'accroche» dans le tapis. J'encourage donc votre femme à faire un nouvel essai.

Situation 2. Vous avez au-dessus de 65 ans et n'avez jamais subi de fractures

On ne se sait pas qu'on est atteinte d'ostéoporose avant d'être victime d'une fracture atraumatique, donc causée par un incident avec un coup très léger (hanche, vertèbres ou poignet). Seule la réduction de la taille (hauteur) peut être un signe de fracture de vertèbres. Plusieurs femmes dont la densité osseuse est très basse*, pourraient bénéficier d'un bisphosphonate, de l'Evista et même de l'hormonothérapie selon le Dr Ste-Marie.

JP, Brossard

«Votre femme ne savait pas qu'elle avait des os fragiles, car l'ostéoporose ne prévient pas ses victimes. Elle s'installe sans bruit: pas de douleur aux os, pas d'enflure, pas de rougeur. Les os de votre femme étaient devenus tellement fragiles qu'ils n'ont pas tenu le coup lors d'une légère chute. Elle sait désormais qu'elle souffre d'ostéoporose.»

«Votre femme a reçu les soins appropriés pour ses fractures. Elle a besoin maintenant de soigner sa maladie pour réduire au maximum le risque d'une nouvelle fracture qui a doublé. L'apport quotidien de suppléments de calcium et de vitamine D est très utile et doit être poursuivi. Mais c'est nettement insuffisant pour réduire le risque d'une prochaine fracture: 20 % des femmes ostéoporotiques qui ont subi une fracture d'une vertèbre et s'en tiennent aux suppléments de calcium et de vitamine D souffriront d'une nouvelle fracture de vertèbre dans l'année qui suit. Des médicaments spécifiques deviennent incontournables dans ces cas, insiste le Dr Louis-George



Vision Santé Idéale

Le premier bien est la santé, le deuxième la beauté, le troisième la richesse.

Platon



«Avec les données disponibles actuellement, on ne peut que spéculer sur le gain réel et calculable procuré par l'utilisation des médicaments chez ce groupe de femmes plus jeunes qui n'a pas encore développé la maladie. Les études à ce sujet se poursuivent. Néanmoins, si la densité osseuse est déjà très basse ou que vous avez souffert d'une fracture atraumatique, l'utilisation des bisphosphonates, d'Evista et même de l'hormonothérapie est indiquée.»

Mais si la densité osseuse est légèrement sous la normale (ostéopénie), le Dr

Ste-Marie. L'ostéoporose est une maladie qu'il faut prévenir ou traiter. Les médicaments sont d'ailleurs beaucoup plus efficaces quand ils sont utilisés pour un os fragilisé par l'ostéoporose.

Quels sont-ils? 1. Les bisphosphonates: Fosamax (alendronate), Actonel (risédronate) Didrocal (étidronate). La grande majorité des études sur leur efficacité ont été faites auprès d'une clientèle «malade», donc des femmes atteintes d'ostéoporose importante. Avec le Fosamax par exemple, on observe une baisse d'environ 50 % de fractures de la hanche et de 45 % de fractures de vertèbres après trois ans d'utilisation. Pour faciliter la vie du patient, Fosamax est disponible sous une nouvelle forme: un seul comprimé hebdomadaire. Cette posologie aurait la même efficacité que le comprimé quotidien. Les résultats obtenus avec Actonel (5 mg par jour) se comparent bien à ceux obtenus avec Fosamax. Le FDA américain vient d'approuver l'Actonel à 35 mg une fois par semaine.

Pour celles qui ne les tolèrent pas, une dose d'Aredia (le Pamidonate) peut être administrée par voie intraveineuse, en une seule dose tous les trois mois. Cette possibilité d'offrir un médicament efficace en quelques doses annuelles est d'ailleurs une voie d'avenir. 2. Raloxifène (Evista) appartient à une tout autre famille de médicaments qu'on appelle des modulateurs sélectifs des récepteurs oestrogéniques. Ils réduisent le risque de fractures de vertèbres chez des femmes à risque, mais leur efficacité sur la réduction des fractures de la hanche n'a pas été démontrée.

3. L'hormonothérapie reste un moyen de conserver une certaine densité osseuse. Malgré les risques qui y sont associés, il est «raisonnable» dans l'état des connaissances actuelles de la

Ste-Marie ne propose que des suppléments de calcium et vitamine D et encourage l'exercice physique. Les études d'efficacité des différents produits pour ce groupe de femmes ne sont pas encore assez concluantes pour les prescrire à toutes. Il faudrait soigner beaucoup de femmes pour éviter une fracture à une seule et ce, des années plus tard.

Néanmoins, on peut sentir une certaine pression pour offrir l'Evista à nos patientes. L'étude STAR commencée il y a quelques années, vérifie le degré d'effet protecteur contre le cancer du sein chez des femmes à risque. Chemin faisant, on lui découvre des vertus pour améliorer la masse osseuse et même pour réduire le taux de cholestérol, dont le mauvais LDL. Par contre, il ne contrôle pas de bouffées de chaleur et peut causer des thromboembolies veineuses. L'avenir nous dira à quel point l'ensemble de ces qualités mérite une entrée en force sur le marché. En attendant, patience.

Avant de terminer, j'insiste sur la prévention qui doit commencer dès l'enfance et l'adolescence par la prise adéquate de calcium et par le maintien d'exercices physiques réguliers. C'est durant les trois premières décennies de notre vie que les os se solidifient. Après, on emprunte sur ce précieux compte en banque... L'hormonothérapie sera revue plus en détail dans un dossier complet la semaine prochaine.

Nos remerciements au Dr Louis-George Ste-Marie endocrinologue et directeur du laboratoire des maladies osseuses métaboliques, Centre de recherche du CHUM.

On peut joindre le Dr Danielle Perreault à l'adresse suivante:

C.P. 63082, Ile-des-Sœurs, H3E 1V6
Courriel: perreaultmd@videotron.ca

Le Fosamax ajouté à la liste

La Tribune
SHERBROOKE

Un nouveau médicament contre l'ostéoporose à prise hebdomadaire, le Fosamax, vient d'être ajouté à la Liste de médicaments du régime général et sur la Liste de médicaments-établissements par le gouvernement du Québec et ce, dès aujourd'hui.

Le Fosamax 70 milligrammes est le premier et seul traitement à prise heb-

domadaire indiqué pour le traitement de l'ostéoporose chez les femmes et les hommes en vente au Canada.

Cette maladie touche surtout les personnes de plus de 50 ans, soit une femme sur quatre et un homme sur huit.

L'Alendronate, soit le vis-à-vis quotidien du Fosamax, a été le premier médicament approuvé au Canada pour la prévention et le traitement de l'ostéoporose. Le médicament à prise quotidienne ou hebdomadaire présentent des profils d'innocuité et de tolérance semblables.

VENTE 1er ANNIVERSAIRE

30%

sur nos peintures au latex haut de gamme

Aqua Perle • Aqua Velvet



Courez la chance de gagner une des trois consultations* pour votre décoration intérieure.

*Consultation 1 h

Du 1er au 6 octobre 2002 seulement.

Benjamin Moore
Les experts en couleur et décoration

Les Peintures Mercier
3071, boulevard de Portland
Sherbrooke (Québec)
(819)565-1800

79835

Économie

S&P/TSX Venture 951,30
2,25S&P/TSX 6180,42
69,31DOW JONES 7591,93
109,52DOLLAR 63,00
0,40OR 323,90
4,20

Du renfort à une trentaine de PME

Le programme Tremplin Formation-Productivité vise à accroître leur compétitivité



Les Manufacturiers et exportateurs du Québec (MEQ), en collaboration avec la Maison régionale de l'Industrie et de l'Emploi-Québec, offriront un beau cadeau à une trentaine de PME de l'Estrie, soit le programme Tremplin Formation-Productivité. Dans l'ordre habituel, Denis Marceau, président du Conseil régional des partenaires du marché du travail de l'Estrie, Pierre Bélanger, président de la Maison régionale de l'Industrie, et Paul-Arthur Huot, président-directeur général des MEQ.



Gilles FISETTE

Gilles Fisette

SHERBROOKE

Des outils de grandes entreprises mis à la disposition de PME afin de les aider à réduire les écarts de compétitivité qu'elles accusent face à leurs concurrentes étrangères.

Voilà le beau cadeau que les Manufacturiers et exportateurs du Québec (MEQ), en collaboration avec la Maison régionale de l'Industrie et de l'Emploi-Québec, offriront d'abord à une trentaine de PME de l'Estrie.

En fait, a expliqué, hier, en conférence de presse, le président-directeur général des MEQ, Paul-Arthur Huot, en mettant sur pied le programme Tremplin Formation-Productivité, ces partenaires offriront à des PME de cinq régions du Québec dont l'Estrie les outils nécessaires pour accroître leur performance sans avoir à investir dans le personnel ou l'équipement, en se basant uniquement sur leurs acquis mais en optimisant leur rendement.

Un premier groupe de quinze

Tremplin Formation-Productivité sera d'abord offert à un premier groupe de quinze PME de l'Estrie, comme à autant d'entreprises pour chacune des quatre autres régions visées: Québec, Centre-du-Québec, Montréal et Laurentides. Le programme se déroulera durant six mois. Puis un second Tremplin sera mis à la disposition de quinze autres PME de la région.

«Des PME ont déjà montré leurs intérêts. La sélection débutera sous peu de manière à être menée à terme avant la fin du mois d'octobre. Le programme commencera à s'appliquer dès le début de novembre», a expliqué pour sa part le directeur général de la Maison régionale de l'Industrie, René Gendron.

Selon M. Huot, le pro-pilote réalisé dans le Centre-du-Québec a fait la preuve de la pertinence du programme. Si bien que M. Huot affirme que le gain de valeur ajoutée à leurs activités de production pourrait atteindre les 30 pour cent dès la première année de participation.

Cible du programme

Le programme cible les PME dont la masse salariale

se situe entre 500 000 \$ et un million de dollars et qui font peu ou pas de formation. À chacune, il offre un diagnostic complet, une analyse des compétences, un outil internet pour la gestion de la formation et un plan de formation adaptée. L'outil Internet comprend une centaine de profils de compétences génériques, quelque 300 offres de formation spécialisée et plusieurs outils pour aider les entrepreneurs à gérer le 1 pour cent d'investissement en formation prévue par la loi et que plusieurs PME versent directement au gouvernement en pure perte pour elles.

Pendant une période variant de quatre à six mois, plusieurs activités seront tenues afin de réunir les chefs des entreprises participantes et de créer une synergie dans la région. L'expérience des tremplins exports dans le secteur agro-alimentaire dont M. Huot a été l'instigateur, il y a quelques années, s'est révélée concluante: les exportations ont en effet quintuplé dans ce secteur au cours des années 1990.

Selon le président du Conseil régional des partenaires du marché du travail de l'Estrie, Denis Marceau, ce programme vient soutenir les priorités régionales qui portent sur l'innovation et la formation.

Une foire brasse des millions de dollars... virtuels

Gilles Fisette

SHERBROOKE

Des millions de dollars de transactions d'affaires seront effectués à Sherbrooke, cette semaine, alors que se tiendra une importante foire commerciale.

Des millions de dollars canadiens, des millions de dollars américains et des millions d'euros seront en effet dépensés par les visiteurs de cette foire en échange de produits variés allant des vêtements aux articles de sports en passant par des refroidisseurs d'eau ou des forfaits de vacances, etc.

Mais, attention, si les produits ou les services existent bel et bien, les entreprises qui participeront à la foire sont, elles, virtuelles. Elles existent mais fonctionnent d'une manière virtuelle. Ce sont des entreprises d'entraînement.

Cette semaine se tient la 5e Foire canadienne des entreprises d'entraînement. L'activité se déroulera demain, de 13 h à 17 h, et le jeudi 3 octobre, de 10 h à 20 h, à l'hôtel Delta. L'activité devrait attirer essentiellement des étudiants et des gens d'affaires mais le public n'est pas écarté. Toute personne intéressée peut y participer. Et l'entrée est libre.

À Sherbrooke, explique Andrée Robert, de Pro-Gestion, l'entreprise d'entraînement se nomme Concepto. Elle loge dans les locaux de Pro-Gestion, au centre-ville. Là, durant un séjour de vingt semaines, des personnes reçoivent une for-

mation qui leur facilitera l'entrée sur le marché du travail puisqu'elles effectuent dans l'entreprise d'entraînement les mêmes tâches qu'elles effectueraient si elles travaillaient dans une vraie entreprise.

Chez Concepto, il y a une quinzaine de travailleurs, allant du patron à la réceptionniste, en passant par les employés de la comptabilité, des ventes, de l'expédition, etc. Les entreprises d'entraînement fonctionnent en réseau avec les 3000 entreprises d'entraînement dans le monde. Chacune essaie de vendre ses produits ou ses services aux 2999 autres entreprises.

«Le réalisme des activités des entreprises d'entraînement atteint son apogée à l'occasion de ces foires annuelles. Pour des entreprises comme Concepto, c'est pratiquement 80 pour cent du chiffre d'affaires qui s'y réalisera... Une année, on a même réussi à vendre pour plus de 5 millions de dollars virtuels», explique Mme Robert.

À l'entrée de la Foire, chaque visiteur se voit remettre six chèques, soit deux d'une valeur totale de 10 000 \$ CAN, deux chèques d'une valeur totale de 10 000 \$ US et deux chèques d'une valeur totale de 10 000 euros. Avec cet argent virtuel, les visiteurs pourront faire le tour de la quarantaine de stands où les attendent les représentants des entreprises d'entraînement participantes, des entreprises du Québec, de l'Ontario, des Maritimes et de New York. Chaque entreprise essaiera de séduire ces consommateurs potentiels. Comme cela se fait dans une vraie foire commerciale.

Selon Mme Robert, les organisateurs estiment pouvoir recevoir la visite d'environ 500 personnes.

Une formation précieuse dans une entreprise fictive

Gilles Fisette

SHERBROOKE

Concepto, l'entreprise d'entraînement, est une entreprise virtuelle. Mais l'expérience de travail qu'elle offre est, elle, bien réelle et combien pertinente.

Ginette Rouleau, Sandra Audet et Jean-Claude Landry peuvent en témoigner.

Tous les trois travaillent au département de marketing de Concepto, l'entreprise d'entraînement de Pro-Gestion. En place depuis quelques semaines, ces trois personnes sont en train d'acquiescer une formation qui est équivalente à celle qu'elles recevraient si elles étaient dans une véritable entreprise.

Ainsi, par exemple, en plus de travailler à fond de train à la création du matériel promotionnel qui servira pour la 5e Foire canadienne des entreprises d'entraînement (voir autre texte), Sandra Audet a préparé une étude de marché pour Plein-Air Tamarack, la vraie compagnie qui fabrique des canots que propose aussi, mais de manière virtuelle, Concepto. Pour la vraie compagnie, Concepto a préparé une étude de marché afin d'analyser les possibilités d'y greffer des activités de descentes de rivières.

Pour le parachute motorisé Sea-Bow mis au

point et vendu par Gérald Racicot, un inventeur de la région, Ginette Rouleau et ses deux collègues ont analysé la pertinence de mettre sur pied des coopératives d'acheteurs, compte tenu du coût d'acquisition de chaque Sea-Bow et du désir des acheteurs de voler en groupe.

Au département des ventes Caroline La Fontaine et Rhéo Boisvert n'ont pas le temps non plus pour se tourner les pouces. Eux aussi sont en train d'enrichir leur coffre à outils qu'ils utiliseront sur le vrai marché du travail, dans quelques semaines.

Caroline La Fontaine est une jeune femme fraîchement diplômée en multimédia du Collège Marsan, de Montréal. Le séjour de vingt semaines chez Concepto viendra parfaire ses connaissances, souligne-t-elle.

«Pour Concepto, je fais beaucoup d'infographie alors que j'ai une formation en multimédia qui ne m'avait pas permis d'en faire beaucoup, jusqu'à maintenant. Ici, je suis réellement dans le bain. On ne chôme pas», lance-t-elle.

Rhéo Boisvert est diplômé du Collège de Sherbrooke. Chez Concepto, il a consacré ses dernières semaines à créer un logiciel qui permettra d'informatiser toutes les transactions d'affaires qui seront réalisées par Concepto lors de la 5e Foire canadienne des entreprises d'entraînement.

«C'est une expérience de travail unique», s'exclame-t-il.

CHUS

Des gens de soins et d'excellence

COLLÈGE ÉLECTORAL « POPULATION »

AVIS DE SCRUTIN

L'élection des 2 représentants de la population au conseil d'administration du CHUS aura lieu :

Date : 21 octobre 2002
Heure : 12h00 à 20h00
Lieu : CHUS - Hôtel-Dieu
Gymnase
580, rue Bowen Sud
Sherbrooke (Québec)

LISTE DES CANDIDATS (par ordre alphabétique)

Monsieur Maurice Bernier : Sherbrooke
Madame Clarisse Gagnon-Codère : Sherbrooke
Madame Marjorie Goodfellow : Sherbrooke
Monsieur Gaston Roy : Sherbrooke
Monsieur Pierre Tardif : Sherbrooke

CONDITIONS POUR L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE

- Avoir 18 ans ou plus;
- Avoir une résidence principale dans la région sociosanitaire de l'Estrie;
- Ne pas être un employé du ministère de la Santé et des Services sociaux, d'une régie régionale;
- Ne pas être un employé d'un établissement de la santé et des services sociaux, ni avoir conclu un contrat de services de sage-femme avec un tel établissement;
- Ne pas être un employé d'un organisme dispensant des services reliés au domaine de la santé et des services sociaux et qui reçoit une subvention d'une régie régionale de la Santé et des Services sociaux ou du ministère;
- Ne pas être un employé de la Régie de l'assurance maladie du Québec, ni recevoir une rémunération de cette dernière;
- Il n'y aura pas de vote par anticipation ou par procuration.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Jacques Monette, président d'élection
Téléphone : 346-1110 # 28072

LES CANDIDATS SE PRÉSENTENT

Monsieur Maurice Bernier, B. Th., B. Ped., C. Adm. Cons. Fiscal
PROFIL : 28 ans comme vérificateur des impôts (F. & P.), trois ans au C.A. de l'Hôpital Youville et cinq ans à St-Vincent-de-Paul. Administrateur dans les ministères du travail et du tourisme.
MOTIVATION : J'ai toujours été au service de la population de Sherbrooke et de sa région et je désire continuer à servir dans un domaine qui m'est familier.
IMPLICATION : Membre de deux conseils d'administration d'hôpitaux (8 ans). Bénévole dans plus d'une vingtaine d'organismes. J'ai siégé à plus d'une quinzaine de comités, etc. Fondateur d'organismes communautaires.

Madame Clarisse Gagnon-Codère
PROFIL : Travailleuse sociale, membre retraitée du Tribunal administratif du Québec.
MOTIVATION : Représenter la population au sein du C.A. du CHUS. Apporter ma contribution à la résolution de problèmes.
IMPLICATION : Préalablement à mes fonctions de juge administratif, j'ai œuvré dans le domaine de l'éducation, de la santé, des affaires sociales et économiques, de la famille et de la promotion de la femme.

Madame Marjorie Goodfellow
PROFIL : B.A., (Bishop's) B.L.S. et M.L.S. (McGill), Bibliothécaire conseil et chercheur en généalogie et en histoire depuis 1973. Bénévole impliquée en plusieurs domaines.
MOTIVATION : J'aimerais continuer le travail déjà amorcé concernant la qualité des services au CHUS. Ex. : Une approche spécifique à la personne âgée ; un meilleur accès aux services en langue anglaise.
IMPLICATION : Membre élue au conseil d'administration du CHUS, 1996-2002. Membre des comités suivants : administratif, clientèle, amélioration des services en langue anglaise, approche personnes âgées.

Monsieur Gaston Roy
PROFIL : Retraité comme directeur des ventes et marketing du Québec de Nortel, 40 ans. Échevin de Sherbrooke, 1967-1970. Président de la Commission industrielle, tourisme et transport, 1968-1970.
MOTIVATION : Compléter le plan d'action approuvé par le C.A. du CHUS en mars 2002, spécialement les trois suivants : Construction d'une nouvelle aile à l'Hôtel-Dieu, Urgence psychiatrique, Centre mère-enfant.
IMPLICATION : Membre du C.A. CHUS 1992-1994 et 1996-2002. Membre de comités de vérification, Investissement et budget. Implication Caritas, membre C.A. Maison Aube-Lumière.

Monsieur Pierre Tardif
PROFIL : Maîtrise en éducation et andragogie. Directeur du service de l'éducation aux adultes : 8 ans. Expérience en gestion, formation, organisation, administration de ressources humaines.
MOTIVATION : Expérience à siéger à différents comités provinciaux. Le domaine de la santé m'intéresse car tout au long de mes études, j'ai travaillé à l'hôpital St-Vincent-de-Paul et l'hôpital général d'Ottawa.
IMPLICATION : Depuis deux ans, je suis vice-président du C.A. de la Fondation des maladies du cœur. Depuis deux ans, président du comité de la sécurité pour le district Becket (arrondissement # 6).

Oui au projet Alouette de 1,4 milliard \$

Marie Tison (PC)
MONTRÉAL

Les actionnaires d'Aluminerie Alouette ont donné le feu vert au projet d'expansion de l'usine de Sept-Îles, un investissement de 1,4 milliard \$. Pas moins de 2000 personnes participeront aux travaux de construction.

«Ce sera le plus gros chantier industriel du Québec pendant ce qu'on appelle», a déclaré le vice-président aux affaires corporatives d'Aluminerie Alouette, Alexis Ségal, en entrevue téléphonique hier.

La construction proprement dite débutera au printemps prochain. Toutefois, des travaux de préparation du site sont déjà en cours, employant envi-

ron 200 personnes. Il s'agit notamment de compacter, de poser des aqueducs, de déplacer des routes et d'installer l'électricité, les clôtures et les roustettes. «Dès que le dégel arrive, on moule le béton et on monte la structure d'acier», a déclaré M. Ségal.

Première coulée

Le premier métal devrait être coulé en février 2005, mais l'ensemble du projet ne devrait être complété qu'en novembre 2005. Pour l'instant, le projet respecte l'échéancier prévu. Alouette prévoit obtenir le feu vert de ses actionnaires avant la fin de septembre. C'est vendredi soir dernier que les derniers documents ont été signés.

«Pour réussir à monter un projet de cette envergure, il a fallu des efforts

considérables et énormément de bonne volonté de la part de tous les partenaires impliqués, a déclaré le président et chef de la direction, d'Alouette, Joe Lombard. Maintenant, le défi qui nous attend est de bâtir cette usine selon l'échéancier et les budgets. Et pour réussir cela, il nous faut continuer à travailler en équipe.»

La multinationale Alcan est le principal actionnaire d'Aluminerie Alouette avec une participation de 40 pour cent. Austria Metall et Norsk Hydro détiennent chacune 20 pour cent de l'aluminerie, alors que la Société générale de financement du Québec (SGF) en détient 13,3 pour cent et la société japonaise Marubeni, 6,7 pour cent.

Au printemps dernier, Alcan, qui détenait alors 20 pour cent d'Alouette, avait fait l'acquisition de la participa-

tion de 20 pour cent que la SGF possédait à l'époque. La transaction avait permis à la SGF d'enregistrer un joli profit de 75 millions \$ sur une investissement initial de 189 millions \$.

Lorsque, cet été, la société japonaise Kobe Steel a manifesté son intention de vendre sa participation de 13,3 pour cent, la SGF a sauté sur l'occasion pour redevenir actionnaire d'Alouette. Le projet d'expansion permettra de faire passer la capacité de l'usine de 243 000 tonnes à 550 000 tonnes, ce qui en fera la plus grosse aluminerie des Amériques. Le nombre d'employés passera de 560 à 900.

En mai dernier, Alouette a attribué le principal contrat d'ingénierie, d'une valeur de 100 millions \$, à une contrepartie formée par SNC-Lavalin et Hatch. Alouette a également signé une

entente pour l'utilisation d'une technologie de Pechiney.

«Ce sont des contrats qu'il fallait régler avant de pouvoir donner le feu vert parce que c'est là-dessus que nous pouvions baser nos estimations de coûts de façon précise», a déclaré M. Ségal.

Le projet d'expansion avait franchi une première étape en février dernier avec l'obtention d'un bloc d'énergie de 500 mégawatts.

Par ailleurs, Alcan a annoncé lundi qu'elle avait conclu la vente de quatre usines de verre moulé à Glass Group, une entreprise formée par deux anciens dirigeants.

La transaction, dont le montant n'a pas été révélé, porte sur l'usine de Park Hills, au Missouri, et des usines de Mays Landing, Williamstown et Millville, au New Jersey.

Entente de principe chez Ford

Presse Canadienne
TORONTO

Ford Canada et le syndicat des Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA) ont conclu une entente de principe pour un nouveau contrat de travail qui prévoit la relocalisation de 900 travailleurs d'une usine d'assemblage de camionnettes, à Oakville en Ontario, dont la fermeture est prévue dans deux ans.

Les parties sont parvenues à une entente plus d'une journée avant l'heure limite pour le déclenchement d'une grève, qui avait été fixée par les TCA à minuit ce soir. Un débrayage de la part des 13 000 travailleurs de Ford au Canada aurait pu perturber sérieusement les activités nord-américaines du constructeur automobile, puisque des moteurs et autres pièces utilisées pour l'assemblage de plusieurs modèles sont fabriqués à Windsor en Ontario.

Le nouveau contrat de trois ans, qui doit être accepté par les syndiqués lors d'un vote qui se tiendra ce week-end, prévoit toujours la fermeture de l'usine d'assemblage d'Oakville après le mois

de juillet 2004. Le syndicat affirme toutefois que 900 des 1400 employés de cette usine pourront être relocalisés à une autre usine de Ford à Oakville, où sont assemblées les fourgonnettes Windstar.

Cette usine doit être rénovée au coût de 600 millions \$ afin qu'on puisse y assembler la nouvelle génération de la Windstar, à compter de l'automne prochain, ainsi qu'une version Mercury de cette fourgonnette à compter de la fin de l'été 2004.

Le président des TCA, Buzz Hargrove, a précisé en conférence de presse hier, que les 500 autres employés de l'usine d'Oakville qui fermera ses portes seront admissibles à une préretraite.

Selon M. Hargrove, la nouvelle entente représente une victoire pour les travailleurs de l'usine d'Oakville, qui étaient incertains de leur avenir il y a deux semaines, avant que ne débutent les négociations avec Ford Canada.

«Nous étions confrontés à des questions extrêmement difficiles et nous sommes parvenus à trouver des solutions», a déclaré M. Hargrove.

L'entente accordera aux employés de Ford Canada des augmentations de



Buzz Hargrove, président du syndicat des Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA), serre la main du négociateur en chef de Ford Canada, Tim Hartmann, après la conclusion d'une entente de principe sur un nouveau contrat de travail.

salaires de 3 pour cent lors de chacune des deux premières années du contrat, puis de 2 pour cent lors de la troisième année. Il s'agit sensiblement des mêmes conditions qui avaient été négociées

avec GM Canada il y a quelques semaines.

Les TCA entreprendront plus tard cette semaine les négociations avec DaimlerChrysler Canada.

L'accident de train affecte l'action de Bombardier

Presse Canadienne
MONTRÉAL

L'action de Bombardier a perdu du 12 pour cent de sa valeur à la Bourse de Toronto hier, pour clôturer à 4,36 \$, en baisse de 59 cents.

Plus tôt dans la journée, la direction de Bombardier avait affirmé, par voie de communiqué, que «toute spéculation» sur la cause d'un accident survenu vendredi, lors d'un test d'un train léger qui doit relier l'aéroport John F. Kennedy au réseau de transport en commun de la ville de New York, «serait prématurée et inappropriée».

Un employé de Bombardier, Kelvin DeBourgh, est décédé lorsque trois des wagons du train ont déraillé.

Bombardier a fait savoir que ses experts allaient «collaborer pleinement» à l'enquête de la National Transportation Safety Board, l'organisme américain de réglementation qui doit faire la lumière sur les circonstances de l'accident.

Kelvin DeBourgh, âgé de 23 ans, était la seule personne qui se trouvait à bord du train au moment du déraillement.

Le train fabriqué par Bombardier doit commencer à transporter des passagers à la fin de l'année, mais l'accident survenu vendredi pourrait retarder sa mise en service.

L'action de catégorie B de Bombardier à la Bourse de Toronto a perdu les trois quarts de sa valeur depuis son sommet des 52 dernières semaines de 17,39 \$. En plus de la crise qui secoue le transport aérien, qui affecte grandement sa division Aéronautique, Bombardier a souffert des ennuis des trains Acela Express, exploités par le transporteur Amtrak dans le nord-est des États-Unis, et qui ont été mis temporairement hors service en raison de fissures dans les supports pour amortisseurs.

Ces trains ont été fabriqués par un consortium composé de Bombardier et de la société française Alstom.

Table with 4 columns: Société, Prix au 30 septembre 2002, Variation (\$), Variation (%), Volume. Includes sections for 'Les plus fortes hausses' and 'Les 10 titres les plus actifs'.

Une économie en grande forme n'a pas stimulé le huard

Presse Canadienne
OTTAWA

L'économie canadienne a affichée une forte croissance de 0,4 pour cent en juillet, grâce à la vigueur du secteur de la production industrielle.

La progression marquée du produit intérieur brut en juillet survient après une augmentation de 0,1 pour cent en juin. Par rapport à juillet 2001, le PIB a crû de 3,4 pour cent.

La performance de juillet est principalement attribuable à la production industrielle, qui a augmenté de 1,5 pour cent. En guise de comparaison, les États-Unis ont enregistré pour le même mois une croissance de 0,4 pour cent de leur production industrielle.

«Si les deux économies ont enregistré une hausse significative de la

production des services publics, la croissance observée dans le secteur de la fabrication au pays ne s'est pas produite chez nos voisins du Sud», a précisé Statistique Canada, hier.

La production canadienne d'automobiles et de camions lourds a ainsi bénéficié de l'engouement des Américains pour les automobiles neuves ainsi que de l'entrée en vigueur le 1er octobre de nouveaux règlements sur les émissions polluantes de camions aux États-Unis.

L'annonce de ces données supérieures aux prévisions sur le PIB, hier matin, n'a visiblement été d'aucun secours pour le dollar canadien, qui a perdu 0,4 cent pour terminer la journée à 63 cents US. L'indice S&P/TSX de la Bourse de Toronto a toutefois enregistré un gain de 69,57 points, à 6180,68.

Bourse de Toronto

Table with multiple columns: Titre, Vente, Haut, Bas, Ferm., Chg. Lists various stock market indices and individual stocks.

Advertisement for Cadillac Escalade 2002. Includes text: 'La Cadillac des événements. Une offre éphémère qui a de la classe.' and 'À partir de 62 998\$ À L'ACHAT'. Features an image of the vehicle.

Les réactions au discours du Trône

Amertume unanime à Québec face au silence sur le déséquilibre fiscal

Mathieu Boivin (PC)
QUÉBEC

Le monde politique québécois a relevé avec amertume l'absence de référence au déséquilibre fiscal et l'annonce d'empiétements dans les champs de compétence provinciaux dans le discours du Trône du gouvernement Chrétien.

Le premier ministre Bernard Landry s'est indigné, hier, à Montréal, de ce que son homologue fédéral « ignore un problème aussi fondamental, soit que les moyens soient à Ottawa et les besoins dans les provinces ». Il soutient que les partis politiques québécois, tout comme les provinces canadiennes, sont pourtant unanimes à décrier le déséquilibre fiscal.

« Qu'est-ce qu'il faut à M. Chrétien pour comprendre que nos responsabilités sont énormes et qu'il retient de l'argent qu'il devrait nous renvoyer? » a-t-il demandé. M. Landry a rappelé que la société civile québécoise serait convoquée à un Forum sur le déséquilibre fiscal, la semaine prochaine, pour maintenir la pression sur Ottawa.

Le député libéral Benoît Pelletier, porte-parole de son parti dans les dossiers constitutionnels, s'est lui aussi dit déçu de ce que le gouvernement Chrétien ait omis d'aborder la question du déséquilibre fiscal. « Cette question-là demeure entière, a-t-il avancé. C'est un enjeu majeur pour la fédération canadienne, alors le premier ministre a manqué une belle occasion de montrer un peu de souplesse et d'ouverture. »

M. Pelletier s'est aussi dit inquiet par l'annonce d'investissements fédéraux dans le domaine des affaires municipales et urbaines. « À chaque fois qu'on voit les compétences provinciales touchées par des dépenses fédérales, ça nous préoccupe beaucoup », a-t-il déclaré.

Du côté de l'Action démocratique, la députée Marie Grégoire s'apprête à dire que ce n'est pas par « oubli » qu'Ottawa a évité d'aborder le sujet du déséquilibre fiscal. « (M. Chrétien) doit laisser le vent venir, a-t-elle analysé. Il y a une rencontre qui se prépare, alors il n'en a pas fait un enjeu majeur, mais il doit savoir que c'est à l'agenda. »

Quant aux investissements fédéraux dans les municipalités, elle a dit souhaiter que cela se fasse dans le cadre des accords tripartites Ottawa-Québec-municipalités déjà existants.

« Si c'est dans ce sens-là qu'ils continuent, ça a un bénéfice pour nos municipalités, alors on ne peut pas être contre », a-t-elle conclu.

Municipalités

De fait, le discours du Trône a plu aux municipalités du Québec.

La présidente de l'Union des municipalités du Québec et mairesse de Drummondville, Francine Ruest-Jutras, a applaudi au programme d'investissement dans les infrastructures municipales, un programme tripartite étalé sur 10 ans. « On se plaignait toujours que les programmes, dans le passé, étaient sur une trop petite période », ce qui nuisait à la planification des travaux et des aménagements à moyen et long termes, a-t-elle noté en entrevue. Le plan à long terme aidera donc.

Les municipalités n'ont toutefois pas obtenu ce que certaines souhaitaient, à savoir un accès élargi aux taxes à la consommation ou un pouvoir de taxation accru, justement afin de financer ces infrastructures et services. Mme Ruest-Jutras se fait bon prince: « On sait qu'on ne l'aura pas nécessairement demain matin. » Mais elle ajoute qu'« il va falloir d'autres sources de financement, pour les municipalités, autres que l'impôt foncier ».

Patronat

Le monde patronal québécois apprécie le fait que le gouvernement fédéral garde le cap sur le budget équilibré et la réduction de la dette et s'intéresse à cette « réglementation intelligente » mentionnée par la gouverneure générale Adrienne Clarkson dans le discours du Trône.

Au Conseil du patronat du Québec, le président Gilles Taillon se « réjouit profondément » du fait que le gouvernement Chrétien « va dans le sens de la continuité » avec la réduction de la dette et le maintien du cap sur l'équilibre budgétaire.

Il se dit « pas mécontent » du plan d'investissements dans les infrastructures municipales étalé sur 10 ans, en espérant « que le premier projet soit de réaliser la 30 », cette voie de contournement de Montréal attendue depuis des lustres, notamment pour le transport par camions.

L'expression « réglementation intelligente » employée par la gouverneure gé-

DISCOURS DU TRÔNE

Ottawa promet des appuis aux villes, aux soins de santé et à l'environnement

Le gouvernement de Jean Chrétien a dévoilé un vaste programme dans le discours du Trône de lundi, promettant de s'attaquer à l'amélioration des services de santé, d'appuyer les villes par un programme d'infrastructures et de respecter ses engagements envers la mise en oeuvre du protocole de Kyoto.

Les perspectives budgétaires moins généreuses que par le passé n'ont pas arrêté le premier ministre, qui propose un plan ambitieux qui sera vu par plusieurs comme son testament politique puisque M. Chrétien doit quitter ses fonctions en février 2004.

La gouverneure générale, Adrienne Clarkson, a fait la lecture du discours du Trône devant sénateurs et députés réunis au Sénat, comme le veut la tradition. Le discours du Trône propose:

- de poursuivre la lutte à la pauvreté infantile en augmentant les prestations nationales pour enfants;
- de respecter ses engagements envers le protocole de Kyoto et la promesse de créer 10 nouveaux parcs nationaux;
- de doubler l'aide au développement international d'ici 2010;
- d'instaurer un programme d'infrastructures municipales sur 10 ans;
- de rendre plus accessibles les soins de santé dans la langue des communautés minoritaires de langue française ou anglaise;
- de nouvelles lignes directrices en matière d'éthique pour la classe politique et les fonctionnaires;
- de protéger la sécurité des Canadiens;
- de tenir une conférence fédérale-provinciale sur la Santé.

Source: Bureau du premier ministre



Fabienne Sallin - PC

nérale intéresse le CPQ, s'il s'agit d'associer davantage le milieu des affaires, de mieux tenir compte de ses besoins en matière de réglementation.

Syndicats

Ce qui n'est pas dans le discours du Trône, à savoir une modification des règles à l'assurance-emploi, insatisfait les centrales syndicales du Québec.

Tant à la FTQ qu'à la CSN, les dirigeants ont déploré ce silence qui dure, malgré le fait que le régime d'assurance-emploi affiche d'énormes surplus, alors qu'un nombre insuffisant de travailleurs en chômage ont accès aux prestations ou ont accès à des prestations insuffisantes.

Quant à la présidente de la CSN, Claudette Carboneau, elle s'est étonnée de voir tant d'investissements dans

tant de domaines. « J'ai rarement vu un premier ministre nous annoncer qu'il a autant de ressources à distribuer, alors qu'il nous dit vouloir garder le cap sur l'équilibre budgétaire et le remboursement de la dette. Il a donc des surplus faramineux à redistribuer. Par ailleurs, il ne parle surtout pas de reconnaître l'existence du déséquilibre fiscal et de le corriger », déplore-t-elle.

A la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, le président, Henri Massé, s'impatiente aussi de voir le gouvernement Chrétien annoncer qu'il attendra la publication du rapport de la Commission Romanow sur les soins de santé avant de réinvestir en santé. « On le sait déjà que ça prend plus d'argent en santé », clame M. Massé, rappelant que M. Romanow lui-même l'a déjà dit.

Cardin dénonce l'oubli de Chrétien

Gilles Fiset
SHERBROOKE

Jean Chrétien n'a pas couché le Québec dans son « testament politique » qu'il a livré, hier, au parlement d'Ottawa.

Selon le député bloquiste de Sherbrooke, Serge Cardin, le discours du Trône lu hier, et qui constitue en somme le testament de Jean Chrétien, s'inscrit parfaitement dans la continuité de la vision du Canada de Jean Chrétien, un pays où le Québec n'a pas droit à une place spécifique.

« C'est l'approche fédérale et centralisatrice du Canada qui prévaut dans ce discours », a lancé M. Cardin.

Il cite en exemple les congés parentaux du fédéral qui ne tiennent pas compte de la politique familiale québécoise.

Il en va de même pour l'apprentissage de l'anglais chez les immigrants qui ne tient pas compte de la politique linguistique québécoise.

« On ne sait également rien sur la manière dont sera appliqué le programme des infrastructures municipales. Respectera-t-on l'entente actuelle qui fait de Québec le maître d'oeuvre? » a demandé le député Cardin.

Il ironise sur l'aspect « résolution du jour de l'An » que ne manque pas de revêtir ce discours du Trône et sur la tendance habituelle de répéter d'année en année mais de ne jamais respecter ces résolutions de début d'année.

« Dans ce cas-ci, on souhaite aussi qu'il ne tienne pas ses résolutions tant il continue d'empiéter sur des domaines de juridiction provinciale... »

S'il faut souligner un aspect positif du discours du Trône, M. Cardin ne manque pas d'applaudir l'intention de respecter l'accord de Kyoto.

Environ 230 000 personnes au Québec bénéficieront d'une augmentation du salaire minimum à compter du 1^{er} octobre de cette année... et d'une augmentation additionnelle le 1^{er} février prochain.

Le salaire minimum augmente

UN RAPPEL IMPORTANT...

L'employeur est tenu de verser le salaire de ses employés à intervalles réguliers ne dépassant pas 16 jours et doit leur remettre un bulletin de paie qui permet de vérifier le calcul du salaire.

LES TAUX DU SALAIRE MINIMUM

	À compter du 1 ^{er} octobre 2002	À compter du 1 ^{er} février 2003
Taux général	7,20 \$ l'heure	7,30 \$ l'heure
Salariés au pourboire	6,45 \$ l'heure	6,55 \$ l'heure
Domestiques résidant chez leur employeur	288 \$ par semaine	292 \$ par semaine

DES QUESTIONS?

Communiquez sans frais avec la Commission des normes du travail.

De Montréal : (514) 873-7061

D'ailleurs au Québec : 1 800 265-1414

www.cnt.gouv.qc.ca

Commission des normes du travail

Québec

